

FICHE DE POSTE CDD 2026-2027 « 2 ENSACF 2026-2027_CDD_S2_TPCAU »

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand
Année 2026-2027

Recrute : 1 enseignant.e contractuel.le pour 112h équivalent TD

Champ disciplinaire : TPCAU

1. Présentation générale de l'École, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, implantée au cœur du Massif central, affirme sa singularité au sein des ENSA françaises. Dans un contexte de crises multiples, elle fait le choix d'une large ouverture au monde tout en réaffirmant la force de son ancrage territorial. Elle considère ces territoires « en marge » comme un laboratoire de pratiques frugales et empiriques, et une ressource pour penser le monde contemporain. Elle inscrit son action dans le programme « Culture et Ruralité » porté par le ministère de la Culture, qui vise à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux.

Elle fonde sa pédagogie sur plusieurs thèmes majeurs :

- **La spécificité disciplinaire et la pensée transcalaire** : à l'ENSACF, on considère que l'architecte, avec son outillage spécifique, est légitime à intervenir sur l'ensemble des échelles – du grand territoire au détail constructif – et à toutes les étapes du projet.
- **La dimension réflexive du projet d'architecture** : le projet, objet pédagogique spécifique et singulier, est consubstantiel à la pratique de l'architecte. Placé au centre des apprentissages, il est le lieu de la synthèse des connaissances et de la production de la forme.
- **L'architecture comme recherche** : Le projet est tout à la fois une recherche en soi et un objet d'étude spécifique. Il n'est pas envisagé comme un objet théoriquement isolé, mais s'inscrit dans une série de filiations, s'appuyant sur le déjà-là pour s'inscrire dans une histoire en cours.
- **L'expérimentation** : l'ENSACF cherche à éprouver, à travers des modalités pédagogiques singulières, des solutions alternatives. Le travail à l'échelle territoriale est mené lors d'ateliers in situ, confrontant l'étudiant.e aux réalités du contexte. La question constructive est abordée par le « faire » et par la production de prototypes à grande échelle.
- **La question environnementale** est envisagée d'un point de vue disciplinaire et infuse l'ensemble des cours et des ateliers. La quête d'une plus grande sobriété s'appuie sur le déjà là et les ressources mobilisables, privilégiant la transformation, le réemploi et les circuits courts.
- **Les pratiques émergentes** : les grandes crises contemporaines – migratoire, environnementale, sociétale, etc. – imposent des modifications radicales de nos pratiques et une réflexion sur un « nouveau régime matériel pour l'architecture ». L'ENSACF et son laboratoire « Ressources » explorent l'« architecture des marges » et questionnent le territoire disciplinaire de l'architecture afin d'accompagner les étudiant.e-s dans la définition de leurs futurs métiers.

Les **quatre Domaines d'études de master** proposent des prolongements différents et complémentaires au projet pédagogique de l'école :

- **ETEH** (Écologies, Transformations, Esthétiques, Habitabilités) questionne la production et les esthétiques de l'architecture au regard des limites planétaires. Il propose une pédagogie pour réparer les territoires contemporains par l'architecture, en radicalisant les interventions avec des actions respectueuses, militantes, pragmatiques, inventives, prenant en compte les climats et écosystèmes vivants dans leur globalité.
- **EVAN** (Entre Ville, Architecture et Nature) traite des métamorphoses qui traversent aujourd'hui les territoires et le métier d'architecte : les milieux connaissent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques ; la profession, elle aussi, se reconfigure et se réinvente. L'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité, d'élargir son spectre d'intervention, de remodeler ses outils et de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action.
- **METAPHAUR** (Mémoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural) explore les dimensions anthropologiques, culturelles et sensibles de l'héritage, de la patrimonialisation, de la réappropriation et de la reconstruction.
- **REX** (Réalités et Expérience) propose, en associant ces deux termes, une pédagogie dont l'objectif est de produire une connaissance au plus près du temps fragile et instable qui constitue le cadre contemporain des pratiques en architecture, et qu'il convient de mesurer par une posture analytique et engagée. Il s'agit d'une pédagogie du réel, visant une interaction avec l'environnement social, politique, économique et construit dans lequel les étudiant-e-s seront amené-e-s à exercer.

Le laboratoire **Ressources** est placé sous la double tutelle de l'ENSACF et de l'UCA, dont le projet scientifique est intitulé « Les marges de l'architecture et l'architecture des marges ». Ressources explore les marges – entre critiques et transgressions, résistances et résiliences – et défend l'idée que ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais depuis ses marges.

2. DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSACF recrute pour l'année universitaire 2026-2027 un-e enseignant-e chercheur-e pour enseigner le projet dans le champ TPCAU au semestre 2 de la licence. Les missions proposées relèvent de l'enseignement, de la recherche ; il est demandé une implication dans les commissions et groupes de travail accompagnant les enseignements à l'ENSACF.

Orientations thématiques de recherche et d'enseignement (Semestre 2_Projet d'architecture) :

Le second semestre de licence, « **Espaces et usages de l'Habiter** » est consacré à l'habitat à l'échelle du corps, du climat et du vivre-ensemble. Centré sur l'habitant, le projet d'architecture interroge les usages, le confort climatique, les espaces partagés, collectifs, communs, intimes et également les formes contemporaines d'habiter en milieu urbain, tout en mobilisant les dimensions architecturales, paysagères, techniques et sociétales.

L'enseignement de Projet, qui se déroule tout au long du semestre, constitue la « colonne vertébrale » du S2. Il s'agit d'un temps pédagogique consacré au projet d'architecture, pensé comme un projet long explorant les différentes séquences du semestre — MESURER, COMPOSER, AJUSTER — en résonance avec l'ensemble des enseignements. Les Ateliers du Projet sont conçus comme des temps pédagogiques complémentaires à l'enseignement de Projet. Leur objectif est d'alimenter le projet d'architecture au fil des séquences du semestre, notamment en croisant d'autres enseignements autour de thématiques communes afin de produire des travaux partagés. Le projet architectural propose d'imaginer la cohabitation de plusieurs familles sur une même parcelle, inscrite dans un tissu urbain dense et déjà constitué. Chaque famille, aux profils et modes de vie distincts, habitera une maison de ville dont les usages devront être en adéquation

avec ses besoins spécifiques. Les habitant.e.s partageront certains espaces communs tout en préservant l'intimité de chacun. En mode collaboratif, des groupes de trois à quatre étudiant.e.s élaboreront une stratégie urbano-paysagère d'implantation des maisons sur la parcelle, selon des règles définies en amont. Il.elle.s s devront également concevoir les espaces communs et l'aménagement du jardin collectif. Parallèlement, chaque étudiant.e sera responsable de la conception d'une maison de ville au sein du projet commun.

Le travail de projet abordera d'abord les usages intérieurs, en considérant que chaque usage possède sa propre morphogenèse. L'assemblage de ces usages conduira ensuite à interroger les interfaces, les connexions et les épaisseurs, ainsi que les phénomènes de superposition, d'entrelacement et d'emboîtement des espaces. Enfin, une réflexion sur l'enveloppe bâtie permettra de rendre lisibles les ouvertures, les matériaux et les dispositifs climatiques. Chaque étape viendra enrichir le « récit de projet », envisagé comme un outil de structuration de la pensée architecturale, à la fois collective et individuelle, de l'échelle du territoire jusqu'au détail architectural.

Le cours disciplinaire, dans la continuité des fondamentaux de première année, accompagnera l'enseignement de Projet à travers plusieurs cours magistraux théoriques organisés au début des trois séquences du semestre :

- "Le corps, les proportions et les mesures"- Comprendre comment les mesures, les proportions et le corps constituent les fondements de la pensée et de la représentation architecturale.
- "Usages, spatialités et manières d'habiter"- Explorer comment l'architecture compose des espaces adaptés aux usages et aux différentes manières d'habiter.
- "Architectures et enjeux climatiques"- Comprendre comment l'architecture ajuste ses formes, ses espaces et ses dispositifs aux enjeux climatiques et environnementaux contemporains.

Par ailleurs, durant la séquence « COMPOSER », des cours consacrés aux thématiques « espaces et usages » sont envisagés comme un atlas de « Références et d'Outils », constituant un apport culturel essentiel au développement du projet d'architecture. Une attention particulière sera portée à la capacité de l'étudiant.e à représenter le projet, à travers le dessin géométral et tridimensionnel, les maquettes, les croquis, ainsi que la qualité et la pertinence des prises de notes.

Le poste est composé des enseignements suivants (heures données à titre indicatif) :

UE 2.1_Projet d'Architecture_4hCM + 105 hTD

La présentation des enseignements est consultable sur le site de l'ENSACF : <https://www.clermont-fd.archi.fr/> ("Le livret de l'étudiant 2025-26" en page d'accueil Actualités).

3. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le-la candidat.e devra participer à des séances d'atelier de projet, TD, séminaire et jurys.

En outre, il est attendu : une participation aux séminaires pédagogiques, aux travaux d'évaluation pédagogique, aux commissions opérationnelles de l'ENSACF, aux processus d'admission des futur.e.s étudiant.e.s.

Références statutaires pour les enseignant.e.s contractuel.le.s en ENSA :

- Code général de la fonction publique, notamment chapitres II et IV du livre I de la partie réglementaire et titre II du livre IV de la partie législative ;
- Décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat.

Attentes de l'ENSACF

Plus globalement, l'Ensacf attend de chaque candidat.e (note pédagogique et annexes) :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- ses motivations à s'inscrire dans l'un ou l'autre des enseignements présentés ;
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand, notamment au travers des thèmes portés par le projet d'établissement mais aussi ceux inscrits au sein de l'UMR Ressources ;

- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du/de la candidat.e, l'énonciation de propositions qu'il-elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF ou dans la continuité de celui-ci, et avec l'organisation des enseignements de l'ENSACF. Le/la candidat.e devra notamment participer à conforter les partenariats en cours dans l'école.

4. DESCRIPTIF DU PROFIL

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Une expérience d'enseignement au sein des ENSA est souhaitée.

2- Expériences et compétences spécifiques au poste

- Une pratique professionnelle à son compte ou comme salarié.e d'une agence
- Une approche réflexive du projet avec une capacité à articuler, projet et théorie
- Une bonne culture architecturale contemporaine et historique serait appréciée
- Une capacité d'expression orale permettant une transmission claire des enjeux et principes architecturaux.

3 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

La fiche de poste concerne plus spécifiquement l'année de **licence 1**

En Licence :

Conception architecturale et urbaine, cultures et sociétés, expression et représentation, sciences et techniques, parcours personnel (langues vivantes, cours de soutien, stages, double cursus architecte-ingénieur) constituent la structure récurrente en 5 UE pour chaque semestre.

Chaque semestre est thématiqué ; les thématiques sont transversales et s'appliquent à toutes les unités d'enseignement et toutes les disciplines enseignées, pour proposer une pédagogie lisible et progressive, en adéquation avec les enjeux environnementaux et sociétaux contemporains. Ainsi la **Licence 1 porte la thématique Espace/terre et climat ; elle initie les étudiants à l'architecture située et permet d'aborder les enjeux contemporains comme le changement climatique, l'artificialisation des sols et l'érosion de la biodiversité. Le confort d'usage est désormais étudié en lien avec le confort climatique et les sensations corporelles.** La Licence 2, autour de Lieu/ressources et matières, est centrée sur la compréhension des lieux et de leurs ressources. Les étudiants travaillent sur les matériaux, leurs circuits de production, et leur rôle dans la définition des ambiances et des formes architecturales. La valorisation des existants ordinaires (sols, espaces publics, bâtis préexistants) et l'économie de moyens sont pleinement intégrées à la formation. La Licence 3, Milieu, biodiversité et écosystème interroge la coexistence entre humains et autres formes de vie. Les projets territoriaux sont développés à l'échelle du bassin de vie, de la biorégion ou du bassin versant. Les étudiants analysent les dynamiques territoriales à travers une lecture fine des niveaux d'organisation du vivant (individu, espèce, population, communauté, écosystème, biome, biosphère), avec désormais l'expertise de spécialistes du vivant pour repenser la réhabilitation des milieux dégradés et les interactions entre territoires urbains, périurbains et ruraux.

4 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

- Diplôme d'architecte DPLG ou DE HMONP
- Ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis, **au plus tard le jeudi 25 juin à 23h59**, sur démarche numérique : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensacf-recrutement-enseignant-e-s-9-cdd-et-2mca-20>

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- un **CV** (non illustré) faisant ressortir la formation, le parcours, les expériences professionnelles du/de la candidat.e, ses réalisations, la liste de ses publications, sa situation professionnelle

actuelle, dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la participation aux instances d'une ENSA

- tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du-de la candidat-e
- un dossier travaux pédagogiques (travaux pédagogiques, articles, colloque en lien avec le profil recherché)
- un dossier témoignant de la pratique du candidat
- une **note pédagogique** précisant la vision du-de la candidat-e en matière d'enseignement dans une école d'architecture en lien avec les enjeux contemporains de la discipline. Elle précisera en quoi les compétences et expériences du-de la candidat-e répondent aux spécificités du poste est aux thématiques de l'ENSACF (3 pages maximum, 9600 caractères espaces compris maximum)
- les **photocopies des diplômes**
- un **justificatif (indispensable) de l'emploi principal** : documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaires et contrats / ou création d'entreprise et avis d'imposition / ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable, etc.)
- une **copie de la carte nationale d'identité**.

La forme globale de la note pédagogique selon les critères déjà définis au point **3**. est laissée au libre choix du-de la candidat.e dans sa construction.

Pour rappel la note pédagogique ne peut être un CV commenté.

Certains points pourront être plus précisément développés par le-la candidate si il-elle est convoqué-e à l'audition.

Après examen des dossiers par le jury de présélection, les candidat.e-s retenu.e-s pour un entretien **seront auditionné.e-s le lundi 6 juillet 2026 en présentiel**.

Les convocations et précisions horaires, seront adressés aux candidat.e-s retenu.e-s pour l'audition, par courriel, **le mercredi 1er juillet**.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés

- sur le contenu et sur le plan pédagogique à helene.guicquero@clermont-fd.archi.fr, directrice des études
- sur le plan administratif à : veronique.bourieux@clermont-fd.archi.fr